



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-deuxième session

Bonn, 1^{er}-11 juin 2015

Point 9 d) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:

**Incidences de la prise en compte du reboisement des terres
forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet
de boisement et de reboisement au titre du mécanisme
pour un développement propre**

**Incidences de la prise en compte du reboisement
des terres forestières dont le sol est épuisé
en tant qu'activités de projet de boisement
et de reboisement au titre du mécanisme
pour un développement propre**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a poursuivi ses travaux sur les incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre.
2. Le SBSTA a pris note des informations recueillies par le biais des observations communiquées par les Parties à l'occasion de l'examen de ce point de l'ordre du jour, figurant dans les documents FCCC/SBSTA/2011/MISC.12, FCCC/SBSTA/2011/INF.15, FCCC/SBSTA/2012/MISC.10 et FCCC/SBSTA/2014/CRP.2.
3. Le SBSTA a invité les Parties à faire part avant le 9 mars 2016 de leurs autres observations sur la question au moyen du portail prévu à cet effet¹.
4. Le SBSTA est convenu de poursuivre l'examen de la question à sa quarante-quatrième session (mai 2016) en vue de rendre compte des résultats de cet examen à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa douzième session (novembre 2016).

¹ <http://www.unfccc.int/5900>.